
Compte rendu de la réunion publique
Du 21 janvier 2025

Présents :

- M. HARLEY : SIEP du Santerre
- Mme BELOT : VERDI
- M. OBERT : STAG – Etablissement de Lhotelier
- M. LEVALLOIS : STAG – Etablissement de Lhotelier
- M. KUSNIERAK : Maire
- M. DESMARQUEST : Adjoint au Maire
- M. NOLLENT : Adjoint au Maire
- Mme LEPAGE : Secrétaire de mairie

Administrés : 17 présents

Absents excusés :

- M. REGNARD : Adjoint du responsable de l'agence routière Est du Conseil Départemental
- M. OSMONT : Agence routière Est du Conseil Départemental
- Entreprise STURNO
- M. HALLU : Adjoint au Maire, responsable du suivi des travaux

La réunion débute à 19h10.

Monsieur KUSNIERAK présente les différents partenaires conviés qui interviendront durant les travaux.

Le SIEP du Santerre effectuera :

- travaux de renforcement de la conduite d'eau
- branchement des compteurs chez les particuliers.

La commune effectuera :

- l'aménagement des trottoirs et du bordurage.

La municipalité a choisi de s'associer aux travaux du SIEP afin d'harmoniser les trottoirs et de sécuriser la rue en réduisant la vitesse.

Les travaux occasionneront des contraintes aux usagers, notamment sur la restriction de circulation et le stationnement pendant plusieurs mois.

Monsieur KUSNIERAK rappelle que la rue de la Gare est une Route Départementale (RD), de ce fait, les travaux sont régis par un règlement de voirie du Conseil Départemental.

Actuellement la rue de la Gare est soumise à beaucoup d'infractions. L'aménagement des trottoirs et du bordurage permettra de réglementer le stationnement, de réduire la vitesse et de créer du stationnement.

Les questions pourront être posées à chaque intervenant. La parole est donnée aux intervenants présents :

M. HARLEY : Directeur adjoint du SIEP du Santerre

Les travaux consistent au remplacement de la conduite d'eau à partir du carrefour de la Grande Rue jusqu'à la voie ferrée, puis le changement des compteurs de chaque habitation qui seront installés sur la voie publique.

Les cours des habitations seront rénovées comme à l'identique par le SIEP du Santerre.

Les travaux débuteront mi-février pour une durée de 7 semaines.

La route sera barrée sauf pour les riverains.

La société STURNO effectue un repérage des maisons afin d'anticiper les travaux et connaître les éventuels problèmes rencontrés par les occupants (fuites, infiltration...), il est important de signaler tout dysfonctionnement afin d'éviter les problèmes lors des travaux.

Les traversées de route pour le raccordement des foyers au réseau d'eau seront reprises par le SIEP.

Questions :

- **Les parents et amis pourront ils venir jusqu'au pas de porte des habitations de la rue de la Gare ?**
Oui. La rue sera barrée à toute circulation, véhicules, poids lourds ou engins agricoles, mais les riverains pourront y accéder afin de rentrer chez eux.
- **Déviations pour les poids lourds ?**
Oui une déviation sera mise en place par le Conseil Départemental. Lors des travaux sur une RD, il est impératif que la déviation soit de la même catégorie que la RD barrée. Par conséquent, une déviation par Caix ou Bayonvillers sera peut-être proposée par le Département.
- **Pour l'organisation des transports scolaires ?**
Le Conseil Départemental mettra également en place une déviation, avec peut-être un seul arrêt. Monsieur KUSNIERAK ajoute que des solutions seront trouvées avec la Région pour la gestion du transport scolaire.
- **Enquête de la société STURNO.**
Un habitant signale que suite au passage du technicien, et étant absent à ce moment-là, il a contacté ce dernier pour organiser un rendez-vous afin de mener l'enquête, mais qu'il n'a pas encore été rappelé. Monsieur HARLEY fera remonter cette information à la société STURNO.
- **Des coupures seront-elles à prévoir lors des travaux ?**
Oui mais elles seront très réduites, environ 1 journée. Les riverains en seront informés en aval, sauf si des canalisations sont endommagées lors des travaux.

Mme BELOT : Cheffe de projet de VERDI NORD de France

Le plan d'aménagement est projeté sur l'écran. Les travaux consistent à un réaménagement complet :

- **Bordures en béton en coulée en place** : réalisation en 2 jours maximum (gain de temps et plus économique). Seul inconvénient, il sera interdit de stationner sur les trottoirs le temps du séchage, soit 2 jours,
- **Accotement en enrobé**,
- **Création de stationnement** :
 - à cheval trottoir/route côté sud pour faciliter la circulation des piétons,
 - côté nord : grande poche de stationnement en pavé drainant pour permettre l'évacuation des eaux pluviales (en face de la mare).
- **Trottoirs PMR** (largeur 1,40 mètres) des deux côtés,
- **Aménagement d'une zone en résine pépite couleur ocre** après la voie ferrée avec effet sonore lorsque l'on roule dessus afin pour faire ralentir les véhicules.
- **Aménagement d'une double écluse en béton** avec une poche de stationnement réglementée (longueur de circulation entre les ilots de 17 mètres). Pour circuler, il sera obligatoire de contourner les ilots, la priorité est donnée aux véhicules sortants du village.

Une réunion de chantier est prévue chaque semaine, il ne faut pas hésiter à faire remonter les difficultés rencontrées par les riverains.

La rue sera accessible aux riverains.

Pas de changement dans la borduration, juste une reprise à neuf.

Questions :

- **Possibilité d'aménager un parking provisoire pour les riverains ?**

M. KUSNIERAK propose d'utiliser la cour de la mairie afin que les riverains de la rue de la Gare puisse se garer le temps des travaux. A réfléchir pour un autre aménagement du côté de la gare.
- **Largeur de passage de la double écluse ?**

La largeur de passage au niveau de l'écluse est de 3,30 mètres, franchissable avec une hauteur de 2 à 4 cm. Des balises clignotantes seront prévues pour la visibilité de l'aménagement.
- **Longueur de passage entre les stationnements de la double écluse ?**

La distance est de 17 mètres entre les deux parkings des écluses. Il sera interdit de stationner entre les écluses, sauf sur les places de stationnement signalées au sol, afin de laisser la circulation aux engins agricoles, poids lourds et bus. M. KUSNIERAK précise qu'il faut faire appel au civisme, dans le cas contraire, les véhicules gênants seront verbalisés.
- **N'aurait-il pas été plus judicieux d'installer un dos d'âne ?**

Le Conseil Départemental n'est plus favorable aux dos d'âne (ou ralentisseurs) à cause du bruit lorsque les poids lourds passent. De plus, il faut respecter une longueur minimale pour l'installation d'un ralentisseur.
- **Autres systèmes de ralentissement :**
 - ↳ « **dents de dragon** » ? Le ralentissement avec dents de dragon n'est pas réglementé par le Conseil Départemental.
 - ↳ **Feux tricolores pédagogiques** : cette solution n'a pas été proposée.

- **Les trottoirs seront-ils élargis ?**

Les trottoirs, côté sud et côté nord, ne seront pas élargis par rapport à aujourd'hui. Il s'agit de la réglementation du stationnement à cheval sur le trottoir et la route qui permettra de respecter la largeur normalisée de 1,40 mètres pour les personnes à mobilité réduite.

- **Qu'est-il prévu de mettre sur les trottoirs ?**

Un enrobé sera mis en place sur les trottoirs.

M. OBERT : Conducteur de travaux STAG – Lhotelier

En dehors des horaires de chantier (8h/17), il n'y a pas de restriction.

Pour les demandes particulières pendant les horaires de chantier, il faut s'organiser avec le chef de chantier (livraison...).

Afin de faciliter le stationnement, il propose d'exécuter les travaux en 2 phases.

La déviation sera mise en place par le Conseil Départemental pour tous les véhicules.

Si les riverains souhaitent effectuer des travaux spécifiques chez eux (rénovation de la cour) ou discuter des aménagements au droit des façades, il sera nécessaire de le signaler au chef de chantier dès le début du chantier. Ce dernier sera l'interlocuteur privilégié pour trouver des solutions à chaque problème.

M. KUSNIERAK ajoute que M. HALLU sera l'interlocuteur pour la commune.

Le revêtement sera repris partiellement par la STAG de façon provisoire, dans l'attente de l'intervention du Conseil Départemental pour la reprise totale de la voirie.

Questions :

- **Abatage de l'arbre mort au niveau de la mare ?**

Deux riverains précisent que l'abatage de l'arbre mort est nécessaire afin de sécuriser le stationnement des véhicules au niveau de la mare. Le propriétaire a été informé à plusieurs reprises mais n'intervient pas. Il y a un risque pour les véhicules stationnés ainsi que les piétons (branches qui tombent).

- **Pourra-t-on avoir accès à notre garage ?**

Lors de la préparation des tranchées, du bordurage et des caniveaux, l'accès au garage ne sera pas possible.

- **Le ramassage des ordures ménagères sera-t-il possible ?**

Le camion pourra accéder aux habitations pour le ramassage des ordures ménagères.

- **Date de début de travaux ?**

Les travaux de la STAG débuteront début mars au plus tôt, avril au plus tard, selon les conditions météorologiques.

- **Des caméras de chantier seront-elles installées ?**

Il n'est pas prévu d'installer des caméras de chantier, ce point pourra être soulevé lors des travaux.

M. KUSNIERAK : Maire de Guillaucourt

Le souhait est d'enchaîner les travaux avec le Conseil Départemental pour la mise en place du tapis. L'engagement initial du Conseil Départemental pour la réalisation du tapis en enrobé a été revu. Suite aux restrictions budgétaires, le tapis serait réalisé en enduit.

La municipalité reprendra contact avec le service de l'agence routière est de la Somme afin que les travaux soient réalisés dans un même ensemble, mais aussi à ce que le choix initial du revêtement soit accepté.

Pour conclure cette réunion, M. KUSNIERAK précise que les travaux vont occasionner des contraintes au riverain, mais que celles-ci sont nécessaire afin d'avoir une rue plus agréable et plus fonctionnelle avec une réglementation du stationnement.

Questions :

- **Pourquoi ne pas avoir profité des travaux pour l'enfouissement des réseaux ?**

M. KUSNIERAK précise que le devis pour l'enfouissement des réseaux de la rue de la Gare était estimé entre 200 000€ et 300 000€ au minimum. Il n'était pas souhaitable d'endetter la commune pour l'enfouissement des réseaux.

Fin de la réunion à 20h00